

Arrêté n°85
portant réglementation
de la circulation sur la Commune de Tauves
et autorisant l'occupation du domaine public
et du stationnement
Rue du 8 Mai 1945 - TAUVES

Le Maire de la Commune de TAUVES,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 111 L 2213-13 relatif aux pouvoirs de Police du Maire ;

VU la demande de ce jour présentée par Madame Nathalie RESMOND JUNALIK pour l'entreprise DARDINIER déménagements demeurant à 19, rue de Ribes 63 170 AUBIERE ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer des usagers de la voie et des piétons il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes

ARRÊTE

Article 1 : en raison d'un déménagement au 34, rue du 8 Mai 1945, et pour permettre la circulation et le stationnement du camion de déménagement, le stationnement du véhicule est autorisé devant l'habitation au 34 rue du 8 Mai 1945 le jeudi 8 octobre de 7h à 18h et le lundi 12 octobre de 7h à 18h. En raison de cette occupation de la voie, la circulation des véhicules sera en alternat et signalée par l'entreprise, et la vitesse limitée à 30 km/h. Pendant les périodes d'inactivité, notamment de nuit, les signaux en place seront déposés ou occultés dès lors que les motifs ayant conduit à leur mise en place (présence de personnel, d'engins ou d'obstacles) auront disparu. L'arrêté sera affiché par l'entreprise sur place.

Article 2 : L'accès des propriétés riveraines et l'écoulement des eaux sont constamment assurés. L'intervenant est entièrement responsable, sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de la non-exécution de l'arrêté qu'il y ait ou non de sa part négligence, imprévoyance ou tout autre faute.

Article 3 : le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, à l'entreprise DARDINIER Déménagements, affiché en Mairie et sur place.



Fait à Tauves, le 11 septembre 2026

Le Maire,
Christophe SERRE



Espace de vie... naturellement



Mairie de Tauves
63690 Tauves - 04 73 21 11 30
mairie@tauves.fr
www.tauves.fr